

Crise sanitaire et non exonération du paiement des loyers

Par sa décision du 8 février 2024 (n°22-17.620), la troisième Chambre civile de la Cour de cassation juge que le locataire commercial ne peut pas faire jouer son droit de préférence légal lorsque le local visé a fait l'objet d'une adjudication dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière.